

**Séance du Conseil de Ville
du 29 avril 2024, à 19 h 00
Salle du Conseil de Ville - Procès-verbal no 3 / 2024**

1. Communications du Président du Conseil de Ville
2. Appel
3. PV n° 2 du 25 mars 2024
4. Questions orales
5. Promesses d'admission à l'indigénat communal de :
 - Mme Mame N'Diéré SECK
6. Élection d'un membre de la Commission de gestion et de vérification des comptes
7. Adoption du nouveau règlement sur la gestion des eaux de surfaces (RGES) anciennement règlement communal de l'arrondissement des digues
8. Développement de la motion 5.01/24 – « Commission spéciale suivi des projets communaux », PLR et PVL, M. Pierre Xavier Meury (MPE)
9. Développement de la motion 5.02/24 – « Pour une approche responsable de l'affichage publicitaire sur la voie publique à Delémont », CS-POP et VERT-E-S, Mme Céline Blaser (UETP)
10. Développement de la motion 5.03/24 – « Un lieu d'étude pour la jeunesse », PSD-JSJ, Mme Leila Hanini (CSJL)
11. Développement de la motion interne 5.05/24 – « Pour que l'urgence soit inscrite dans le Règlement du Conseil de Ville », Le Centre, Mme Sandra Hauser (BCV)
12. Réponse à la question écrite 2.01/24 – « Amender un dysfonctionnement des Commissions de la Ville », UDC, M. Dominique Bättig (MPE/CHA)
13. Réponse à la question écrite 2.01/24 – « Déchets verts entreposés à la rue St-Sébastien 5 », CS-POP et VERT-E-S, M. Patrick Comment (UETP)
14. Divers

1. COMMUNICATION DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE VILLE

M. Pascal Domont, président ouvre la séance et adresse ses cordiales salutations au nom du Bureau. Il informe le Législatif de l'absence de M. Emmanuel Koller pour raison de santé : le Bureau lui souhaite un prompt rétablissement. A la suite de la démission de M. Laurent Crevoisier, c'est Mme Marie-Anne Etter qui devient titulaire pour le groupe socialiste, Mme Axalia Vollmer accède à la suppléance. A la suite de la démission de M. Léo Macquat, c'est M. Steve Claude qui devient titulaire pour le groupe PCSI, Mme Sophie Chevret accède à la suppléance. Le Bureau remercie les démissionnaires pour leur travail et souhaite la bienvenue aux nouvelles/nouveaux. Il informe d'une demande de report à l'ordre du jour du point 11 faite par le Centre et sa motionnaire Mme Hauser.

DÉCISION : la modification de l'ordre du jour est acceptée, à main levée, à la majorité évidente.

Le Bureau annonce entamer la révision partielle du règlement du Conseil de Ville avec pour objectif de le soumettre pour adoption en automne. Toute proposition doit être transmise aux représentants de groupes au sein du Bureau ou à Mme Üncücan par écrit. Il invite le Conseil de Ville à ajouter dans son agenda l'événement d'été du Conseil de Ville qui aura lieu le 31 août au Plain de la Chaive à Delémont et dont les informations complémentaires parviendront ultérieurement.

2. APPEL

Conseil de Ville

38 membres sont présent-e-s

Mme, M., **Domont** Pascal, président, **Rais** Pauline 2e vice-présidente, **Chiffelle Lachat** Noémie, scrutatrice 1, **Petermann** Céline, scrutatrice 2, **Woudman** Mérene (remplace le 1^{er} vice-président)

Mme, M., **Badertscher** Christophe, **Battilotti** Florian, **Bourquard** Maël, **Diallo Rottet** Baïlo-Hawa, **Etter** Marie-Anne, **Hanini** Leila, **Kazi** Asad-Uz-Zaman, **Paratte** Julien, **Ribeaud** Marc, **Vollmer** Colin, **Riat** Jacques, **Suvat** Mehmet, **Vollmer** Axalia, **Claude** Steve, **Jardin** Florine. **Kaiser** Alexandre, **Lovis** Jean-François, **Maître-Schindelholz** Suzanne, **Blaser** Céline, **Robert-Charrue** Linder Céline, **Schindelholz** Tania, **Weissbrodt** Matthieu, **Comment** Patrick, **Sepulveda Rebetez** Maria Teresa, **Beuret** Serge, **Frein** Patrick, **Kerkour** Khelaf, **Poupon-Bréchet** Lisiane, **Schaller** Olivier, **Meury** Pierre Xavier, **Domont** Christine, **Bättig** Dominique, **Studer** Laurence.

Excusé-e-s : Mme, M., **Ali** Iskender, **Ali** Jordan, **Bruhart** Pierre, **Berret** Ignace, **Bugnon** Dominique, **Faivre** Pascal, **Frossard** Gaëlle, **Günter** Christophe, **Rion** Michel et **Rohner** Magali.

Conseil communal

M. Damien **Chappuis**, Département de la mairie et de la promotion économique

M. Patrick **Chappuis**, Département de la cohésion sociale, de la jeunesse et du logement

Mme Murielle **Macchi-Berdat**, Département de l'environnement et de l'équipement

M. Claude **Schlüchter**, Département de la culture, des sports et des écoles

Secrétariat du Conseil de Ville

Mme Lucie **Üncücan-Daucourt**

Huissier

M. Roland **Moritz**

Chef de Service

M. Hubert **Jaquier**, UETP

3. PV N° 2 DU 25 MARS 2024

Le procès-verbal du 25 mars 2024, avec le rectificatif ci-dessous est accepté à la majorité évidente :

9. Développement de la motion 5.18/23 – « Synergie et économie : intégrer la commission quadripartite du CJC-SAS à la commission Vieille Ville », CS-POP et Vert-e-s, Mme Mérene Woudman

Page 27 : **M. Serge Beuret**, Le Centre, indique que (...) Cela permettrait d'étudier la question globalement et puis peut-être de réexaminer le contenu de la convention avec les autres partis parties.

4. QUESTIONS ORALES

M. Jacques Riat, PSD-JSJ, relève la communication du Conseil communal parue dans la presse à propos du dossier du parking de l'Étang, celui-ci étant décrit comme compliqué et insatisfaisant. Le Conseil communal refuse le mot échec alors qu'il y a une perte de plusieurs centaines de milliers de francs. Pour le groupe socialiste, cette affaire est plus qu'un échec. Le Conseil communal explique cet évident fiasco par un manque de communication et de réactivité entre les services. Selon le locuteur, c'est un peu léger et insatisfaisant comme analyse, et cela d'autant plus que le Conseil communal ne prend pas sa part de responsabilité. C'est l'Exécutif qui aurait dû être plus réactif, surtout que le Conseil de Ville est intervenu plusieurs fois sur le sujet. Les explications du Conseil communal ne présagent rien de bon pour la suite. Le groupe souhaite donc savoir quelles dispositions l'Exécutif va prendre ou proposer pour éviter qu'un pareil échec et de pareilles pertes financières se reproduisent.

M. Damien Chappuis, maire, indique que le Conseil communal a déjà pris des mesures en prenant en compte les différents débats et les commentaires de la population. Pour les projets futurs, il est nécessaire de transcrire la volonté politique ou stratégique en opérationnel. Souvent, des idées sont exprimées, mais il est essentiel

de les concrétiser en collaboration avec les services concernés. Il faut évaluer l'importance du projet, sa thématique, son urgence et déterminer quand il doit être présenté à l'Exécutif ou au Législatif. Il est primordial d'impliquer tous les services pertinents dans le processus. En prenant l'exemple du parking de l'Étang, trois services ont été nantis du dossier : UETP, police et informatique. Tout projet nécessite une validation politique et l'assignation d'un porteur du projet qui devra guider le dossier au sein de son service mais aussi dans l'ensemble des services concernés. Ce chef de projet peut s'épauler d'un groupe de travail avec éventuellement des externes afin de définir un calendrier pour la réalisation et de valider les différentes étapes, chose qui a manqué par le passé.

M. Jacques Riat, PSD-JSJ, est satisfait.

Mme Christine Domont, PLR et PVL, constate le parcage sauvage des parents-taxis devant les sorties d'écoles du Château et des Moissons. Ceci provoque un nombre incalculable de voitures parkées ou en attente sur les trottoirs et bords de route à la sortie des classes. C'est un problème récurrent qui n'a, à ce jour, provoqué aucun accident. Toutefois, la sécurité des enfants et des passants n'est pas assurée. Est-ce que la répression est une solution ou alors faut-il donner un cours d'éducation aux parents afin d'initier la marche à pied à leurs enfants ? Mme Domont rappelle que Delémont a reçu en 2023 le label « Commune en santé ». Le Conseil communal ne peut-il pas induire cette notion de « Commune en santé » d'une manière pragmatique et utiliser ce label afin de promouvoir la marche à pied ?

M. Damien Chappuis, maire, estime qu'il est plus question de sécurité et de la manière dont cela se passe devant les écoles. En ce sens, deux éléments sont à prendre en considération : le premier est de voir avec la Police municipale si des contrôles peuvent être mis en place pour arriver à éventuellement réprimer en amendant les personnes mal parkées, ou qui utilisent les places à disposition de manière irrégulière ; le deuxième est de répéter les différentes règles aux parents. Il appelle ainsi les parents à respecter les règles et la Police à amender les personnes qui ne le respecteraient pas.

Mme Christine Domont, PLR et PVL, est satisfaite.

Mme Laurence Studer, UDC, indique que dans le *Journal officiel* du 28 mars 2024, la Commune de Delémont a lancé un appel d'offres pour la construction d'un nouvel accès aux Prés-Roses. Le délai de clôture pour le dépôt des offres est le 30.4.2024 et l'ouverture des offres, le 3.5.2024. A ce jour, le crédit pour cet objet n'a été soumis ni à la Commission des finances, ni au Conseil de Ville, ni au peuple. Elle demande quelles conséquences il y aura en cas de retard ou de refus du projet par le peuple ? Est-il normal de procéder de cette manière sachant que la Commission des finances a demandé à plusieurs reprises d'être entendue sans réponse, ni rendez-vous.

Mme Murielle Macchi-Berdar répond qu'il est usuel que des appels d'offres soient lancés en amont de la détermination d'un montant. Ceci, soit pour l'inscrire au budget, soit pour une demande de crédit. Cette solution permet à l'Exécutif de disposer d'un prix consolidé et d'avoir une meilleure planification financière, d'éviter aussi notamment des dépassements par la suite ou la demande de crédits complémentaires. Elle souligne une forte volatilité des prix ces dernières années, attribuable au COVID-19, à la crise énergétique et au conflit armé actuel, soulignant l'importance d'obtenir un prix crédible avant toute demande de crédit, compte tenu du marché volatile. Elle note également que les fluctuations du marché sont influencées par les carnets de commandes des entreprises. Ces pratiques sont légales, à condition qu'aucune adjudication ne soit faite avant l'approbation des dépenses. Les conditions de soumission sont clairement précisées, ce qui minimise les risques pour la Commune et les entreprises. En cas de refus de crédit ou de modifications mineures, le processus peut être ajusté via des avenants au contrat existant. En cas de modifications majeures, un nouvel appel d'offres est lancé. Mme Macchi-Berdar assure que ces pratiques sont courantes et que les entreprises sont informées des conditions de soumission. Elle annonce également la republication d'un appel d'offres pour le projet des Prés-Roses, afin de répondre aux demandes de clarification des entreprises, assurant ainsi un processus équitable et conforme aux normes légales.

Mme Laurence Studer, UDC est satisfaite.

M. Pierre Xavier Meury, PLR et PVL, indique que les efforts des employés communaux pour embellir la ville avec des arrangements floraux sont malheureusement entachés dans certains quartiers à cause de l'accumulation régulière de déchets hors des passages de la Voirie. La situation est préoccupante puisque la Commune a déjà mis en place diverses mesures pour lutter contre ce problème d'incivilité, mais sans succès notable jusqu'à présent. Il souligne que le travail des voyers communaux n'est pas remis en cause car le problème relève principalement de politique. L'espoir réside dans l'ouverture de la déchèterie des Prés-Roses, censée résoudre ce problème. Il demande quand la solution sera concrétisée. D'autres options sont-elles envisagées en attendant l'ouverture comme une collaboration avec le centre de tri de Develier pour offrir aux

habitants la possibilité de gérer leurs déchets, y compris les encombrants, en dehors des ramassages mensuels qui continuent de poser des problèmes d'hygiène publique ?

Mme Murielle Macchi-Berdat explique que le Conseil communal et le Conseil de Ville ont déjà pris la décision de soutenir la déchèterie des Prés-Roses, gérée par le SEOD. Les débats passés, y compris ceux sur le plan d'aménagement local (PAL) et l'achat des terrains, ainsi que les modifications réglementaires sur les déchets ont clairement montré l'engagement pour ce projet. Bien que la collecte des déchets en Ville fonctionne globalement bien, les problèmes surviennent principalement avec les encombrants en raison du comportement des usagers. Un partenariat avec *GoTri* pour la Voirie n'est jugé ni pratique ni financièrement intéressant. Modifier le système actuel pour un partenariat avec cette entreprise, même temporaire, avant l'ouverture de la déchèterie des Prés-Roses dans moins de deux ans, demanderait des changements majeurs tant au niveau réglementaire qu'au niveau des habitudes des usagers. Dans ce contexte, le Conseil communal estime qu'il est préférable de concentrer les efforts sur la réalisation rapide de la déchèterie des Prés-Roses, tout en maintenant la gestion des déchets, qui a un potentiel économique, sous contrôle public.

M. Pierre Xavier Meury, PLR et PVL, est partiellement satisfait.

M. Dominique Bättig, UDC, se questionne sur la création de deux nouvelles terrasses en Vieille Ville, sur des places de parc déjà rares. Il s'interroge sur le processus de sélection des bénéficiaires de ces terrasses et sur les impacts, notamment le stationnement des voitures, sur les commerces avoisinants. Il suggère une possible solution, inspirée de La Chaux-de-Fonds, consistant à réserver le parking aux clients des commerces environnants.

M. Damien Chappuis, maire, indique que pour obtenir une terrasse, un propriétaire d'établissement public doit faire une demande de permis de construire à la Municipalité. Cette demande est ensuite examinée par le Conseil communal pour approbation, en prenant en compte des critères tels que la taille et le nombre de places de parking, conformément à la réglementation. En ce qui concerne une proposition ou des pratiques similaires à celles de La Chaux-de-Fonds, le maire n'est pas au courant et envisage de se renseigner auprès des autorités pour voir si cela pourrait être mis judicieusement en place à Delémont.

M. Dominique Bättig, UDC, est satisfait.

M. Marc Ribeaud, PSD-JSJ, évoque la problématique générale de la contamination de l'eau par les PFAS. Les informations diffusées par les SID, concernant les analyses de l'eau sur les 6 sources de la Ville, peuvent semer le doute. Le Conseil communal peut-il confirmer que la concentration en PFAS et autres paramètres dans l'eau à Delémont est irréprochable et qu'il n'y a donc aucune raison de polluer en gaspillant son argent avec de l'eau minérale en bouteille.

Mme Murielle Macchi-Berdat profite de sa réponse pour rappeler la qualité exceptionnelle de l'eau potable à Delémont et la stratégie communale de sécurité d'approvisionnement. Malgré les informations erronées circulant parfois, elle assure que l'eau de la Ville est exempte de polluants, notamment de PFAS. La Ville encourage la consommation d'eau du robinet pour des raisons écologiques évidentes. La Municipalité reste vigilante contre toute pollution potentielle, ses interconnexions d'eau garantissent l'approvisionnement en cas de problème. Elle conclut en répétant que l'eau du robinet à Delémont est de qualité exceptionnelle et bénéfique pour la planète, le porte-monnaie et la santé.

M. Marc Ribeaud, PSD-JSJ, est satisfait.

Mme Céline Robert-Charrue Linder, CS-POP et VERT-E-S, rappelle que la Coop Pronto de la Gare de Delémont a fermé ses portes, les CFF ayant décidé d'attribuer le nouveau contrat de bail à l'entreprise Valora. Par contre, elle souligne que peu savent que Valora appartient au groupe Femsa, multinationale mexicaine qui contrôle, entre autres près de 48% du groupe Coca-Cola. Le petit magasin de la Gare géré durant des années à satisfaction par une coopérative suisse passe dans les mains d'une multinationale qui n'a de surcroît pas respecté ses promesses de reprise du personnel licencié. Ses questionnements sont les suivants : le Conseil communal partage-t-il ses considérations et a-t-il eu l'occasion d'influer sur la décision d'octroi ? Une fois le fait accompli, le Conseil communal a-t-il interpellé les CFF pour exprimer son mécontentement ?

Mme Murielle Macchi-Berdat indique qu'elle ne peut que constater des manquements. Malheureusement, la Municipalité n'a aucune compétence pour intervenir dans le choix des locataires fait par les CFF ou finalement pour tout autre propriétaire privé. Elle ne peut que surveiller si la société en question respecte l'affectation des locaux pour le permis qui est délivré, ce qui est la procédure usuelle pour tous les commerces sur le territoire delémontain. Présentement, c'est le cas avec Valora qui respecte l'affectation pour ce genre de commerce dans ce secteur. Le Conseil communal n'entend pas intervenir dans le cas présent. Concernant la mention de

« Gare verte », elle rappelle que le concept s'arrête aux bâtiments et aux aménagements extérieurs. A ce sujet les résultats sont qualitatifs.

Mme Céline Robert-Charrue Linder, CS-POP et VERT·E·S, est partiellement satisfaite.

M. Patrick Comment, CS-POP et VERT·E·S, explique que mi-avril, l'entité agglomération de Delémont a souhaité encourager la mobilité douce en présentant la carte vélo et un plan d'action notamment liés aux écoles, estimant qu'une démarche collective plutôt qu'individuelle s'impose. Il demande à l'Exécutif dans quelle mesure la Commune connaît l'application *Bikeable* recensant à ce jour plus de 25 lieux dangereux en ville de Delémont. Selon l'application participative, certains de ces lieux sont connus depuis 15 ans.

Mme Murielle Macchi-Berdat confirme que l'application *Bikeable* est connue et utilisée par les services communaux. Dans le cadre de la réalisation du plan directeur de la mobilité douce, une analyse des points noirs a été réalisée en collaboration avec les milieux concernés (PRO VELO, ATE et le Canton). Pour rappel, ce plan directeur a été adopté par le Conseil communal en 2017 et il fait partie intégrante du plan directeur communal de Delémont qui est sous le chapeau du plan d'aménagement local (PAL). Le groupe de travail ayant élaboré le schéma directeur des itinéraires cyclistes existants a défini un plan d'actions avec des priorités et des mesures à fort impact. Ce plan directeur reste une référence importante pour la Ville, car il est utilisé pour mettre en place des mesures liées à la mobilité cycliste et il s'appuie, notamment, sur *Bikeable* pour l'établissement des mesures. Il est à noter que certaines mesures ne concernent pas uniquement Delémont mais également des territoires relevant de la compétence du Canton ou de la Confédération (par exemple, la sortie de Delémont en direction de Soyhières ou encore le giratoire du Righi, identifié comme un point noir depuis plusieurs années, qui relève de la responsabilité des CFF et de l'Office fédéral des routes.) La responsabilité prise par la Ville est d'informer rapidement les propriétaires concernés afin qu'ils prennent des mesures pour éliminer ces points noirs dans la mesure du possible et rapidement. La Municipalité est consciente de cette problématique et certaines mesures sont déjà inscrites dans le projet d'agglomération, comme la zone de rencontre en Vieille Ville et le chemin des Vies-Ste-Catherine. Les autres points noirs, qui ne relèvent pas de l'agglomération, sont également prioritaires. Ces priorités seront présentées lors des discussions sur la planification financière car le traitement des points noirs nécessite des investissements importants à long terme en matière d'aménagement urbain. L'Exécutif invite les utilisateurs à compléter cet outil, car il constitue une source d'information importante pour les services.

M. Patrick Comment, CS-POP et VERT·E·S, est satisfait.

Mme Suzanne Maitre-Schindelholz, PCSI, constate, à la lecture de la feuille officielle, que dans tout le district, les communes ont installé des Moloks et qu'il en reste 2 sur 198 à mettre en place. Par contre, pour Delémont, aucun n'est installé alors que la décision date de 2016. Un récent reportage du *Quotidien Jurassien* a montré que ces installations sont pour le personnel de la Voirie un allègement certain de leurs conditions de travail et ce n'est pas anodin lorsque l'on cherche à optimiser les travaux dans la Ville. Elle demande où en est ce dossier et les échéances prévues pour honorer la décision prise par les organes du SEOD.

Mme Murielle Macchi-Berdat se permet d'apporter des précisions quant au calendrier à venir sur ce sujet. L'étude qui a été menée pour implanter des Moloks à Delémont sur mandat du SEOD a dû être reprise de manière importante pour la raison suivante : les analyses initiales qui ont été menées de manière identique à toutes les communes ne tenaient pas suffisamment compte du contexte de la ville de Delémont. Contrairement à la plupart des communes, il y a une part importante de commerces, de restaurants ; la Ville a donc revu ses critères et complété les études en collaboration avec les commerces, les restaurants et la Voirie puisqu'ils sont les personnes de terrain. Les résultats seront présentés au Conseil communal puis au SEOD pour préparer une demande de crédit pour sa participation financière et ensuite une demande de crédit sera présentée au Législatif. Une fois approuvé, le processus de dépôt du permis de construire interviendra, puisque chaque Molok fait l'objet d'une demande de permis pour que les quartiers/les habitations puissent se prononcer sur la pertinence de l'emplacement. Une demande de crédit est prévue en fin d'année. Il a la volonté de réaliser ce projet rapidement, étant donné qu'il répond à un besoin.

Mme Suzanne Maitre-Schindelholz, PCSI, est satisfaite.

5. PROMESSES D'ADMISSION À L'INDIGÉNAT COMMUNAL DE :

DÉCISION : la promesse d'admission à l'indigénat communal de :

- **Mme Mame N'Diéré SECK**

est acceptée à la majorité évidente, sans avis contraire.

6. ÉLECTION D'UN MEMBRE DE LA COMMISSION DE GESTION ET DE VÉRIFICATION DES COMPTES

M. Pascal Domont, président, annonce la démission de M. Laurent Crevoisier, et la proposition de candidature de M. Jacques Riat.

M. Riat sort de la salle pour sa présentation et son élection.

M. Pascal Domont, président, présente le candidat de manière brève. M. Riat, père de trois enfants, est juriste de formation. Il a occupé divers postes dans l'Administration, avant de devenir Chef de service des affaires sociales et tutélaires de la Ville de Delémont. Il s'est impliqué tout au long de son parcours tant au niveau local que cantonal. Il poursuit par le vote.

DÉCISION : **M. Jacques Riat est élu membre de la Commission de gestion et vérification des comptes à la majorité évidente (élection à main levée).**

7. ADOPTION DU NOUVEAU RÈGLEMENT SUR LA GESTION DES EAUX DE SURFACES (RGES) ANCIENNEMENT RÈGLEMENT COMMUNAL DE L'ARRONDISSEMENT DES DIGUES

M. Pascal Domont, président, donne la parole à Mme Macchi-Berdat qui supplée M. Emmanuel Koller pour l'entrée en matière.

Mme Murielle Macchi-Berdat propose l'adoption d'un nouveau règlement sur la gestion des eaux de surfaces (RGES) qui fait suite à la modification de la loi cantonale sur la gestion des eaux. Il remplace le règlement communal sur l'arrondissement des digues pour répondre à la volonté cantonale d'uniformiser les bonnes pratiques des collectivités dans les attributions de la gestion et l'aménagement des cours d'eau et de leur financement. Delémont gère plus 30 km de cours d'eau et de nombreux plans d'eau. Cette gestion, validée par l'Office cantonal de l'environnement, s'appuie sur un plan d'entretien et des mesures planifiées sur une quinzaine d'années. Le financement des interventions nécessaires à la gestion des eaux de surfaces se fait par le biais d'une taxe communale validée par le Législatif lors de l'adoption du budget annuel. Mme Macchi-Berdat rappelle que la taxe couvre les frais liés à l'entretien des cours d'eau et des plans d'eau, aux investissements en lien avec la protection contre les crues, à la revitalisation des cours d'eau et plan d'eau, et à l'aménagement et l'entretien des ouvrages de protection des ponts et passerelles. Les principaux changements de ce règlement sont la prise en compte de la gestion des plans d'eau ainsi que la gestion des eaux pouvant au besoin être transférée à des tiers bénéficiaires par convention. Le Conseil communal, la Commission des digues et la Commission de l'environnement proposent d'ajouter la gestion du ruissellement pour autant qu'il soit lié à un cours d'eau, cela se faisait déjà de manière non formelle. Ce nouveau règlement est l'occasion de l'intégrer officiellement. L'Exécutif propose également de regrouper la Commission des digues et la Commission nature et paysage et la renommer Commission de l'environnement, sa composition, ses tâches, ses compétences sont définies dans un cahier des charges dont le Législatif a connaissance. L'UETP, la Commission de l'environnement et le Délégué aux affaires communales ont préavisé ce règlement favorablement.

Mme Laurence Studer, UDC, demande si le regroupement des deux commissions a déjà eu lieu et on lui confirme que oui. Elle souhaite des éclaircissements au sujet de la gestion des eaux qui peut au besoin être transférée aux tiers bénéficiaires par convention. Aussi concernant la revitalisation, elle comprend que le règlement entend le rétablissement, par des travaux de construction, des fonctions naturelles d'eaux superficielles, endiguées, corrigées couvertes ou mises sous terre. Est-ce par exemple des tuyaux enterrés qui seront sortis à ciel ouvert pour faire un ruisseau ? L'intervenante attend le retour du Conseil communal pour confirmer si elle combat ou non l'entrée en matière.

Mme Murielle Macchi-Berdat confirme que l'article 9 permet de donner délégation par convention à des personnes autres. Il s'agit ici d'exceptions qui sont réglementées comme dans un cas de figure où le propriétaire d'un terrain est le Canton ou une régie comme les CFF. Des compétences pourraient être déléguées même si régaliennes, il faudrait simplement ici faire preuve de bon sens et peser les intérêts. Toutefois cela pourrait aussi être le cas d'un agriculteur pour autant qu'il exploite un terrain en main communale. Dans tous les cas de figure, il y a toujours une dépendance à l'autorité supérieure (fédérale, cantonale, plan spécial, etc.). Pour la dernière clarification, il y a des tuyaux ou des aménagements des infrastructures souterraines qui pourraient changer, être revitalisées/renaturées.

Mme Laurence Studer, UDC, combat l'entrée en matière.

DÉCISION : **l'entrée en matière est acceptée par 34 voix contre 4.**

DISCUSSION DE DÉTAIL :

Chapitres 1 à 5

Pas d'ouverture de discussion.

DÉCISION : le nouveau règlement sur la gestion des eaux de surfaces (RGES) anciennement règlement communal de l'arrondissement des digues est adopté par 34 voix contre 3, il y a 1 abstention.

8. DÉVELOPPEMENT DE LA MOTION 5.01/24 – « COMMISSION SPÉCIALE SUIVI DES PROJETS COMMUNAUX », PLR ET PVL, M. PIERRE XAVIER MEURY (MPE)

M. Pierre Xavier Meury, PLR et PVL, demande la prolongation de son temps de parole.

DÉCISION : l'extension du temps de parole est acceptée par vote à main levée.

M. Pierre Xavier Meury, PLR et PVL, indique que la commission proposée dans la motion est un outil pour prévenir des dérives observées dans certains projets récents. Son objectif est d'accompagner, de superviser et de conseiller les instances dirigeantes pour assurer le bon déroulement des futurs grands projets, tels que la future déchèterie, les Arquebusiers ou le quartier Gare-sud. A titre d'exemple, pour réhabiliter la Tête du puits de mine, une commission de construction a été instituée de concert avec le maître d'ouvrage et l'architecte et le suivi du chantier a permis une réalisation à la satisfaction de toutes les parties. Le Conseil communal appuie son refus de la motion sur le fait que celle-ci fait double emploi avec la Commission de gestion de vérification des comptes mais ce ne sera pas le cas. En prenant l'exemple de Clair-Logis, malgré et après avoir tiré la sonnette d'alarme à de nombreuses reprises, la CGVC demande un audit sur le fonctionnement de l'institution depuis ses débuts et c'est son rôle. La commission spéciale qui est demandée n'aura pas pour but de chercher des responsabilités dans la gestion des affaires mais au contraire d'anticiper les problèmes pour éviter les mauvaises surprises sur les aspects contractuel, constructif, relationnel et financier. La motion délimite le champ d'action de la commission aux projets importants, tels que ceux mentionnés précédemment, avec la possibilité pour d'autres projets sensibles de s'y greffer. Par exemple, la passerelle CFF pourrait être incluse. Les détails concernant les projets soumis à son suivi et les interventions financières devront être définis en accord avec le Conseil de Ville et le Conseil communal. L'intervenant est convaincu que les coûts de fonctionnement de cette commission ne pèseront pas lourd sur les comptes communaux, surtout en comparaison des économies potentielles réalisables en travaillant en collaboration avec les services.

Mme Céline Robert-Charrue Linder, CS-POP et VERT·E·S, indique que le groupe a pris connaissance avec intérêt de la proposition de constitution d'une commission spéciale de suivi des projets communaux. Les arguments avancés sont porteurs et la gestion chaotique de certains projets cités dans le développement de la motion sont effectivement préoccupants. Cependant, il préfère respecter le préavis du Conseil communal qui estime qu'une telle commission serait redondante avec la CGVC déjà en place. A son avis, une commission spéciale n'aura pas plus de poids. Ce qu'il manque au Conseil de Ville, notamment au travers de la CGVC, c'est un protocole préétabli de suivi des dossiers importants, avec des points de situation et de vigilance réguliers, qui doivent être rapportés en toute transparence par l'Exécutif en charge. C'est précisément le but de la demande d'expertise externe récemment adressée par la CGVC au Conseil communal au sujet de la gestion du dossier Clair-Logis. Au vu de ce dernier élément, ainsi que de la révision en cours du ROCM, le groupe estime que le moment n'est pas opportun pour discuter de la création d'une nouvelle commission.

M. Colin Vollmer, PSD-JSJ, annonce que son groupe refusera cette motion puisque, comme le dit le Conseil communal dans sa réponse, les objectifs proposés sont ceux que remplit la CGVC. Cependant, il souhaite rappeler à la tribune que le rôle, tant du Conseil de Ville, que des commissions en particulier la CGVC, ne devrait pas être de corriger l'action du Conseil communal mais bien de la contrôler et de l'accompagner. Les différents échecs cuisants du Conseil communal de ces derniers mois/années comme la privatisation forcée de Clair-Logis ou le fiasco du parking de l'Etang relèvent de la responsabilité du Conseil communal. Le Conseil de Ville et les commissions en particulier la CGVC ont tiré la sonnette d'alarme à de multiples reprises, en vain. Ces échecs ne nécessitent pas une CGVC *bis* mais une prise de conscience du Conseil communal et un respect renforcé pour les institutions et le rôle du Conseil de Ville et de la CGVC. Le groupe soutient la demande exprimée par la CGVC d'une expertise externe sur les apprentissages de la privatisation de Clair-Logis et pense qu'une meilleure transparence du Conseil communal à ce sujet et au sujet des échecs mentionnés à plusieurs reprises permettra à ces deux institutions d'effectuer leur rôle correctement.

Mme Laurence Studer, UDC, exhorte à agir dès maintenant contre le gaspillage d'argent public. Elle insiste sur l'importance de ne pas ignorer les problèmes financiers et d'écouter les commissions spécialisées, telles que celle des finances ou la CGVC pour une meilleure gestion des ressources publiques.

M. Pierre Xavier Meury, PLR et PVL, trouve hasardeux l'argument du Conseil communal selon lequel la révision en cours du ROCM rendrait la création d'une nouvelle commission inopportune. Il sous-entend que le Conseil de Ville n'a plus le droit à la parole parce qu'il y a révision du ROCM. Toutefois, il souhaite souligner l'exemple du groupe de travail Déchets, similaire à une commission permanente et supprimé sans en être informé. Autre exemple, la Commission de la jeunesse qui est rarement, si ce n'est jamais, convoquée et en

dernier la Commission des finances qui a été informée au dernier moment qu'une séance était annulée. Les commissions ne sont plus vraiment entendues et n'ont plus l'autorité qu'elles devraient avoir. Il réitère ses arguments concernant l'utilité de la commission proposée et demande aux groupes de soutenir sa motion.

M. Damien Chappuis, maire, explique que si les commissions ne se réunissent pas actuellement, c'est qu'il n'y a pas de sujets/objets à traiter. La Commission des finances a été annulée mais un courriel est parti ce matin pour donner un calendrier. Il reconnaît un déficit de communication de la part des autorités envers les commissions et envers les membres du Conseil de Ville, pour montrer l'état d'avancement et les raisons pour lesquelles il n'est pas forcément nécessaire de convoquer les différentes commissions. Le Conseil communal est d'avis qu'il y a trop de commissions actuellement, en ajouter surchargerait l'appareil administratif et politique. La proposition de révision du ROCM suggère de renforcer le rôle des commissions, à l'image du Parlement jurassien, où chaque commission traite un sujet de A à Z avant de le soumettre au Législatif. Actuellement, à Delémont, les projets sont souvent examinés par plusieurs commissions, ce qui peut entraîner des informations contradictoires ou incomplètes. Pour remédier à cela, il est nécessaire d'avoir une commission dédiée à chaque objet, qui se réunirait un nombre adéquat de fois avant de présenter ses conclusions au Conseil de Ville. Il est donc proposé de revoir le fonctionnement des commissions de manière responsable, sans ajouter de nouvelles commissions spéciales.

DÉCISION : la motion 5.01/24 – « Commission spéciale suivi des projets communaux », PLR et PVL, M. Pierre Xavier Meury, est refusée par 27 voix contre 5, il y a 6 abstentions.

9. **DÉVELOPPEMENT DE LA MOTION 5.02/24 – « POUR UNE APPROCHE RESPONSABLE DE L’AFFICHAGE PUBLICITAIRE SUR LA VOIE PUBLIQUE À DELÉMONT », CS-POP ET VERT-E-S, MME CÉLINE BLASER (UETP)**

Mme Céline Blaser, CS-POP et VERT-E-S demande la prolongation de son temps de parole.

DÉCISION : l'extension du temps de parole est acceptée par vote à main levée.

Mme Céline Blaser, CS-POP et VERT-E-S, indique que sa motion fait suite à une question orale posée lors du Conseil de Ville de février 2023. Elle questionnait la politique de la ville en matière d'affichage publicitaire et relevait que la publicité sur la voie publique en ville fait régulièrement la promotion de substances nocives qui impactent la santé et ceci en totale contradiction avec l'idée qu'on peut se faire au sujet d'une commune en santé. C'est d'autant plus questionnant lorsqu'on trouve ces pubs sur le chemin de l'école et que des dizaines de milliers de francs sont dépensés chaque année pour prévenir et lutter contre les effets de certaines dépendances, notamment en prévention à l'école. La motion demande de revoir les termes du contrat qui lie la Ville à la Société Générale d’Affichage (SGA) et de refuser le marketing publicitaire de produits qui entraînent une production élevée de déchets, le surendettement ou encourage la consommation de substances qui provoquent des dépendances ou d'autres problèmes de santé publique. Le groupe demande que les espaces institués le long des trottoirs ou des abribus soient exemptés de publicité commerciale et dévolus à l'expression de la population pour favoriser le bien vivre ensemble. Dans sa réponse, le Conseil communal accepte partiellement la motion. Le groupe est satisfait que l'Exécutif opte pour une politique qui favorise la santé publique en renonçant à l'affichage de publicités pour le tabac, ses dérivés, les produits susceptibles d'entraîner une accoutumance ainsi que pour les petits crédits. En revanche, il déplore que l'affichage concernant les biens ou les services qui génèrent une production élevée de déchets ne puisse être inclus dans le nouvel avenant. La menace de la SGA de mettre fin au partenariat avec la Ville paraît, du point de vue du groupe, maigre puisque la redevance est de 13'000 francs en comparaison des nuisances et enjeux éthiques sous-jacents à la présence de publicités commerciales dans l'espace public. Le Conseil communal propose d'analyser les contenus problématiques au cas par cas, sous réserve d'être informé, et si la SGA considère le contenu comme potentiellement perturbateur. Cependant, cette société affiche des publicités sexistes malgré les recommandations contre de telles pratiques. Il est donc douteux qu'elle soit impartiale. Même si les images problématiques étaient soumises à examen, créer une commission supplémentaire serait inopportun. De plus, la gestion des déchets est un problème majeur. Promouvoir des produits nocifs alors que les déchets sont une préoccupation cruciale est incohérent. Récupérer les supports en cas de retrait de la société d'affichage permettrait d'améliorer le paysage urbain et de concentrer les annonces sur les panneaux appartenant à la ville. Les supports pourraient également servir à l'expression des habitants, favorisant ainsi une économie circulaire conforme au plan climatique de la ville. Un partenariat avec Caritas pour l'affichage non pris en charge par la Voirie est envisageable.

M. Colin Vollmer, PSD-JSJ, partage sur le fond ce qui vient d'être dit. Il continue toutefois en se questionnant sur le fait que le discours de Mme Blaser ne correspond plus à la motion initiale et il ne sait plus sur quoi il vote.

Mme Céline Blaser, CS-POP et VERT-E-S, indique hors tribune que sa motion va être modifiée et resoumise.

M. Colin Vollmer, PSD-JSJ, continue en indiquant que le groupe est en accord avec la deuxième version de la motion soit une suppression du contrat avec la SGA et à une récupération des espaces d'affichage.

M. Pascal Domont, président, rappelle à Mme Blaser de formuler sa modification de motion et de la faire repousser pour un vote ultérieur.

Mme Christine Domont, PLR et PVL, annonce que son groupe est d'avis de laisser la liberté de commerce qui est déjà légiférée et qui respecte les lois en vigueur. Il estime qu'il n'est pas nécessaire d'alourdir l'administration et les dépenses communales comme énoncé dans la réponse du Conseil communal. Pour ces raisons, le groupe PLR refusera cette motion.

M. Serge Beuret, Le Centre, indique que pour son groupe, les explications fournies par le Conseil communal sont convaincantes. La motion va trop loin et sa forme est contraignante. Pour un tel objet, il faut faire confiance au Conseil communal. Le groupe accepte le postulat en cas de transformation mais s'oppose à la motion.

M. Dominique Bättig, UDC, estime que l'affichage publicitaire en ville est une voix marginale. Il doute de son importance pour séduire les enfants ou les gens en difficulté. Il estime aussi ce terrain dangereux et extrêmement subjectif. Qu'est-ce qu'un produit qui génère beaucoup de déchets ? Que signifie beaucoup de déchets ? Qu'est-ce qu'un produit qui n'est pas bon pour la santé ? Il croit que la responsabilité, la liberté individuelle et le bon sens l'emportent et il ne faut pas se transformer en un régime de type taliban qui veut bannir tout ce qui est séduction, tout ce qui est transgressions des limites. Il confirme s'opposer au projet.

Mme Céline Blaser, CS-POP et VERT·E·S, indique qu'à la lumière des arguments amenés par le Conseil de Ville, elle décide de modifier la motion et de la déposer ce soir. En vertu de l'article 39 alinéa 6 du Règlement du Conseil de Ville, il est souhaité que la motion soit traitée lors d'une prochaine séance afin de tenir compte des délais liés à la négociation du prochain contrat avec la SGA.

M. Pascal Domont, président, demande à Mme Blaser si elle abandonne la version actuelle de sa motion. C'est le cas, elle est retirée et sa nouvelle mouture sera traitée lors d'un prochain Conseil de Ville. Ceci pour autant que trois membres du Législatif soient d'accord avec cette proposition.

DÉCISION : **le report du traitement de la motion est accepté par vote à main levée.**

10. **DÉVELOPPEMENT DE LA MOTION 5.03/24 – « UN LIEU D'ÉTUDE POUR LA JEUNESSE », PSD-JSJ, MME LEILA HANINI (CSJL)**

Mme Leila Hanini, PSD-JSJ, demande la prolongation de son temps de parole.

DÉCISION : **l'extension du temps de parole est acceptée par vote à main levée.**

Mme Leila Hanini, PSD-JSJ, souhaite, dans un premier temps, clarifier sa demande. Aujourd'hui, Delémont ne possède aucun lieu d'études permettant d'accueillir toutes les personnes en études indépendamment de leur lieu de formation. Pourtant la Ville a un superbe outil existant : Strate J. Le problème, c'est que Strate J accueille le public uniquement durant des horaires précis, soit la semaine entre 7 heures 30 et 19 heures. Le week-end, Strate J est fermé au public. Par public, on entend toutes les personnes qui n'étudient pas dans une école située dans l'enceinte de Strate J. Or, les badges d'accès sont délivrés uniquement aux étudiant·e·s des écoles de l'entité. Par exemple un·e étudiant·e de la HES-SO Valais pourrait obtenir un badge d'accès ; par contre, un·e étudiant·e de l'Université de Fribourg ne pourrait pas l'obtenir car elle n'est pas une école présente dans l'enceinte de Strate J. Le contexte étant posé, Mme Hanini revient sur la réponse du Conseil communal. Premièrement, le second paragraphe est incorrect. Il est dit que les étudiants d'une Haute École ou d'une université suisse peuvent accéder en tout temps à Strate J grâce à un badge. Or, le concierge des lieux a confirmé ce jour que les étudiant·e·s des universités n'y ont pas accès. Deuxièmement, le troisième paragraphe laisse transparaître une déconnexion avec certaines réalités puisqu'il y est dit que les étudiants du secondaire 2 sont mineurs et qu'ils bénéficient tous d'une chambre pour faire leur devoir. Posséder une chambre à soi est un privilège. Tous n'ont pas cette chance ou encore un foyer calme où faire les devoirs et réviser. Elle trouve vraiment désolant que dans une demande d'un lieu d'étude pour les jeunes, le Conseil communal dans sa réponse parle d'abus et stigmatise les jeunes. La réflexion de l'intervenante a été nourrie par sa propre expérience et celle de ses collègues. Elle estime que la jeunesse de la capitale, sur un même pied d'égalité, mérite un tel lieu pour réviser, travailler, et construire son avenir dans les meilleures conditions possibles.

M. Patrick Chapuis indique que, pour le moment, le bâtiment Strate J n'offre pas la possibilité d'accès aux étudiants hors campus ou école affiliée au campus. C'était le cas avant le Covid. Cette possibilité sera rétablie à partir de la rentrée scolaire d'août 2024, pour tout·e étudiant·e d'université ou haute école suisse. En ce qui concerne les mineur·e·s et les apprenti·e·s/étudiant·e·s, M. Chapuis parle de jeunes qui étudient à Delémont ou ailleurs. Le Conseil communal a décidé qu'il n'était pas opportun de fournir un espace pour leurs études.

En effet, ces jeunes vivent avec leurs parents, qui sont responsables d'eux, et ils ont la possibilité d'étudier chez eux. Par conséquent, l'Exécutif a jugé qu'il n'était pas nécessaire de leur fournir un espace supplémentaire. Cela ne signifie pas qu'il ne considère pas la jeunesse, mais plutôt que cela n'est pas justifié dans ce contexte. Il y a des abus, dans tous les domaines, mais la jeunesse n'est pas directement stigmatisée. Aujourd'hui, il est considéré que les jeunes qui suivent une formation jusqu'à la majorité après avoir terminé l'école obligatoire peuvent le faire chez eux de manière adéquate. Ainsi, le Conseil communal propose de rejeter cette motion, car il pense qu'elle est déjà mise en œuvre. Dès août, tous-tes les étudiant-e-s en école supérieure auront accès aux bâtiments de Strate J en demandant un badge aux responsables.

Mme Mérane Woudman, CS-POP et VERT-E-S, par ses propos, rejoint totalement ce qu'a dit Mme Hanini. Son groupe constate avec étonnement que le Conseil communal considère la motion comme étant déjà réalisée tout en expliquant ne pas vouloir la réaliser. Elle s'étonne que l'Exécutif considère la jeunesse étudiante comme une source de déprédation et pas comme ce qu'elle est, à savoir la future ressource de la région et du pays. Le groupe considère à l'inverse que tous les jeunes de la Ville n'ont pas forcément un espace dédié adéquat à la maison : pas forcément de connexion internet ou de tranquillité. La fréquentation du lieu mis à disposition le démontre clairement. La bonne formation de la jeunesse étant une richesse pour le pays, le besoin d'un lieu d'études étant avéré et les moyens requis pour le mettre en place étant anecdotiques, le groupe recommande d'accepter la présente motion.

M. Patrick Comment, CS-POP et VERT-E-S, demande à l'Exécutif si l'ouverture annoncée en août sera pour toutes les personnes intéressées, y compris celles en apprentissage en CFC ou en AFP, ainsi que celles issues d'écoles spécialisées. Il souligne également que certains mineurs ne vivent pas chez leurs parents mais dans des foyers, et il demande si le lieu sera accessible aux personnes majeures en apprentissage.

M. Colin Vollmer, PSD-JSJ, est interpellé par différents points. Le programme de législature présenté récemment précise qu'il faut renforcer le lien social et la politique de la jeunesse. Il s'interroge sur comment renforcer la politique de la jeunesse quand il est dit à la tribune que tout le monde a, chez-soi, une pièce pour réviser et que la pauvreté est marginalisée. Il remercie Mme Hanini d'avoir eu le courage de déposer cette motion pour qu'il y ait une prise de conscience. Il existe des étudiants à l'EPFL qui, lorsqu'ils rentrent à la maison à Delémont, n'ont pas de connexion internet. Les gens pauvres existent dans le Jura, 10% de la population est menacée de pauvreté. Il espère que le Commune communiquera pour que la jeunesse ait connaissance de cet accès aux locaux.

M. Marc Ribeaud, PSD-JSJ, indique que l'ouverture de la bibliothèque et de la médiathèque de Strate J donnera à tous les jeunes, l'accès à des sites scientifiques ou techniques solides ainsi qu'à des données consolidées. C'est pour lui une raison supplémentaire d'accepter cette motion.

Mme Leila Hanini, PSD-JSJ, a l'impression qu'il y a un peu un malentendu par rapport aux autorisations d'accès. Il lui a été précisé que Strate J avait eu une demande d'un étudiant de l'université de Berne récemment, qui s'est vu refuser la carte d'accès. Elle remercie l'Exécutif pour ses explications mais retient qu'il admet être d'accord d'offrir un lieu d'études uniquement à une certaine partie de la jeunesse de la Ville mais pas l'autre, estimant que ces personnes ont une chambre. Argument qu'elle ne juge pas valable car hors de la réalité.

M. Patrick Chapuis confirme qu'à partir de la rentrée d'août, tous-tes les étudiant-e-s qui fréquentent une université ou une école spécialisée de Suisse auront la possibilité d'obtenir un badge d'accès à Strate J, sous réserve d'en faire la demande. Il entend que tous les apprentis qui font une formation à Delémont n'ont pas une chambre assignée pour qu'ils puissent étudier tranquillement chez eux et le regrette. Il pense que ce n'est quand même pas une majorité. Il pourrait se renseigner et voir le nombre de personnes qui peuvent faire les demandes par rapport à cette possibilité. Jusqu'à présent, au Département de la cohésion sociale, jeunesse et logement, il n'y a jamais eu de demandes de jeunes pour un lieu approprié. Par expérience, on lui a rapporté que les personnes qui étudient dans d'autres villes de Suisse romande ou allemande préfèrent rester sur leur lieu d'études. Souvent ils ont, là-bas, une chambre et ont la possibilité d'échanger avec leurs collègues pour pouvoir préparer des examens ensemble.

DÉCISION : la motion 5.03/24 – « Un lieu d'étude pour la jeunesse », PSD-JSJ, Mme Leila Hanini est acceptée par 22 voix contre 13, il y a 3 abstentions.

11. **RÉPONSE À LA QUESTION ÉCRITE 2.01/24 – « AMENDER UN DYSFONCTIONNEMENT DES COMMISSIONS DE LA VILLE », UDC, M. DOMINIQUE BÄTTIG (MPE/CHA)**

M. Dominique Bättig, UDC, est partiellement satisfait et demande l'ouverture de la discussion.

DÉCISION : l'ouverture de la discussion est acceptée par vote à main levée.

M. Dominique Bättig, UDC soulève le problème du respect des opinions des élus. Actuellement, le règlement fixe le nombre de postes dans les commissions en fonction des résultats électoraux. Pour former un groupe, il faut être au moins trois membres, mais les groupes minoritaires n'ont qu'une place dans une commission, sans droit de vote délibératif, seulement consultatif. Cependant, des membres d'autres groupes, non élus mais peut-être suppléants, peuvent siéger avec droit de vote délibératif. Ceci le choque, car bien que la démocratie repose sur le respect de la majorité, l'importance des opinions minoritaires est cruciale. Ignorer ces opinions crée de fausses unanimités lors des votes en commission, où seules les voix favorables sont prises en compte. Il propose donc, par une motion déposée ce jour, d'instaurer le principe "un élu, un vote", accordant à toute minorité le droit de vote délibératif. Cela ne changera pas la nature des minorités, mais c'est une question de considération et de sensibilité envers la diversité d'opinions, tout aussi importante que la démocratie majoritaire.

12. RÉPONSE À LA QUESTION ÉCRITE 2.01/24 – « DÉCHETS VERTS ENTREPOSÉS À LA RUE ST-SÉBASTIEN 5 », CS-POP ET VERT-E-S, M. PATRICK COMMENT (UETP)

M. Patrick Comment, CS-POP et VERT-E-S, est satisfait.

13. DIVERS

La parole n'a pas été demandée.

Interventions déposées :

- motion 5.08/24 « Oser définir des priorités pour le programme de législature 2023-2027 », M. Dominique Bättig, UDC (Attribution MPE/CHA)
- motion 5.09/24 « Modifier l'art. 42, alinéa 3, du Règlement d'organisation de la Commune municipale (ROCM) pour amender une injustice et une discrimination politique. », M. Dominique Bättig, UDC (Attribution MPE/CHA)
- motion modifiée 5.10/24 « Pour une approche responsable de l'affichage publicitaire sur la voie publique à Delémont », Mme Céline Blaser, CS-POP et VERT-E-S (Attribution MPE/CHA)

La séance est levée à 20h55.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

Le président

La secrétaire

Pascal Domont

Lucie Üncücan-Daucourt